plus considérables pour les chemins de colonisation ; mais il nous a déclaré que pour chacun de ces exercices il prenait $100,000.00 sur le capital, ou qu'il fallait prélever cette somme au moyen d'emprunts. On comprend que ce système est tout simplement ruineux. En le pratiquant seulement pendant dix ans, nous ajouterons un million à notre dette. Or, si bien disposé que soit le gouvernement pour tout ce qui concerne la colonisation, il n'est pas prêt à assumer la responsabilité d'un système semblable. Je suis même convaincu que mon honorable prédécesseur n'avait pas la moindre velléité de continuer ces dépenses extraordinaires de $100,000 par année au compte du capital. Cette générosité excessive en faveur des chemins de colonisation correspond d'une manière trop frappante avec les élections générales : le public ne peut pas empêcher de voir dans ce zèle soudain et l'énormité des sommes dépensées, autant d'engins d'élection, autant de moyens d'influencer une grande partie de l'électorat, et je crois qu'il n'a pas tort. Aussi, je n'ai pas le moindre doute que si mes honorables amis de la gauche fussent restés au pouvoir, ils seraient de suite revenus au crédit ordinaire de $70,000.00 pour les chemins de colonisation. Tout de même, s'il y a des besoins absolument pressants, nous augmenterons volontiers de $10,000.00 la somme affectée à ce service. Sur ce point, nous attendrons les renseignements du ministère de l'agriculture et de la colonisation, que nous nous proposons d'établir et qui devra faire une étude plus complète des besoins réels de la colonisation.

Pour les travaux et édifices publics, je demande un crédit s'élevant à $473,406.76 Sur cette somme, il y a $389,500.00 de dépenses imputables au capital, ce qui laisse $83,906.76 pour les dépenses ordinaires. Les dépenses au compte du capital sont comme suit :

Construction du palais de justice de Québec	$100,000 00
" du nouvel hôtel du parlement	75,000 00
" d'un édifice pour la cour de circuit dans le comté de Kamouraska	6,000 00
" des fondations du palais de justice et de la prison d'Arthabaska	6,000 00
" de l'agrandissement du palais de justice de Montréal	200,000 00
de l'agrandissement de l'école McGill	2,500 00
	$389,500 00

Dans les dépenses ordinaires, nous faisons les réductions suivantes, comparativement aux dépenses de l'exercice en cours pour les mêmes fins :

Loyer, assurances, réparations, etc., des édifices publics en général	$6 229 00
Inspections	1,000 00
Réparation des palais de justice et des prisons	2,700 00
Assurance do do	500 00
	$10,429 00